

Monsieur.

1^{er} febr 1651

monseigneur et monsieur d'Orange
et de la république des Provinces-Unies

et de la république des Provinces-Unies
et de la république des Provinces-Unies

Seigneur et monsieur le Prince et son conseil

je n'ai pas laissé tomber à faire le discours
qu'il a plu à M. l'E. me tenir sur ce qui s'est
passé autour des nos provinces au commencement de

Groningue et Druske et m'assure que par les
propres inscriptions de Madame M. l'E. s'en sera mené.

Enfin monsieur ce n'est pas là des malades que
je trouve les plus incurables parmi nous. Pleut à Dieu
qu'ils fussent à cela pris. Ce honteux et infame

mensonge de la maison de Nassau et d'Orange, où

je voy que clercs fait gloire d'obéir sur son
voisin, me fait mal dans l'ame et nous de-

sons voulus ses effets. Cependant les bons

paroles et bonnes élites; et l'on apprendre qu'en

doux regard ne passe pour obligation, à l'ordre

du pape de la paix et de la paix auxquels tout
le monde est obligé de tout honneur de sa subordination,

avant et après de sa gloire. Mais malheureusement

ce clerc du monde, monsieur, mesme n'est pas porté à faire

que un temps qu'après avoir fait une chose, que l'on sera
tenu à faire autre chose devant la fin de cette

maison, et le ce profond intérêt dans la propriété

de cette république; car d'autre j'ose pas.

Après cela R. C. écrit, quel domon D. v. diconde nous
agit dans cette maison affligé, au sujet de la
table et administration du domaine de ce l'Enfant,
pour le bien duquel il faudrait que chacun mil
prie à ce saint à joindre, au lieu que par cette
division il semble que d'aucuns n'ajust pour lui,
que l'advers de nous vaincu, après le coup qui
nous est venu du ciel. Est-ce pas une envie
que nous en soyons jusque dans la clinche, et qu'il
semble qu'il n'y ait qu'une cour de Justice qui
nous puisse juger? Le priez M. monsieur,
que tout expre l'on fasse semblant de ne avoir
pas les moyens d'accordement, qui sont tout
contre nous, et les plus ayens de la terre. J'ai
dit la dessus mes estimans, et deux dictes diomes
et ay résolu, que passerai pour raisonnables
entre les gars de trib. Si je saur que R. C.
veut se donner la peine d'y jeter le regard,
je lui en donnerai la paix, qui en tout me
suffit que d'une heure ou deuse. Le succès ou
malheur qu'il plaira à Dieu. Pour moi, je prouve
le mystic acquittement de la fille de l'que je dis à
cette malheur maison, laquelle je regarde au bras
de Dieu de son malheur, sans sujet, et pour tout
ce que je n'aurai pas de faute, et sans de quelques
autres iustifications n'ay répondant jamais telle devant

Dieu, n'y deuons le monde. Pour ma p'sine,
apartement, j'ay telle que 'tels ne me deshaient
 mie moins que de me classer b'ch loing, & 'tels
 peuvent. Mais ce n'est pas chose capable de me
 détourner de la roy'e d' honneur & de probité.

Tant que la Maison d' Nassau et d' orange sera
 considérée, j'ay suis b'ch assuré qu' 'telle ne me
 trahira point d' ingratitudine. Si c'est qu'en la
 chasse, et b'fumme comme lors de soi même,
 ce ne sera beaucoup d' honneur du marche de la
 belle compagnie. Et, apr's tout, de manger ma
 croûte depuis une deuz mois et un quart. Je
 demande pardon à B. F. de la longue importunité
 que je lui donne sur ce fastidieux sujet.
 Nous en sommes sortis plus iij', et one se parle
 presque quasi d'autre chose. Ces grands en
 peint. Je prie dieu de continuer ses
 grans sur B. F. et pour le auxq monsieur
 endur, d' 'telle a' jamais,

Monsieur.

des. B.

Le très-humble très-obéissant
 & très-obligé serviteur

Constantijn Huygens der.

A la Haÿe ce vj^e : Fébr^r.
1651.